

Rapport d'activités

GESTION DES DÉCHETS

ANNÉE 2022



Table des matières

1. Les chiffres-clés de 2022	4
1.1. Répartition des déchets.....	4
1.2. Budget du service gestion des déchets.....	5
2. Les faits marquants de 2022	5
3. Grand Lieu, la prévention et la gestion des déchets	6
3.1. Présentation du territoire.....	6
3.2. Compétence « collecte et traitement des déchets »	8
3.3. Gouvernance de Grand Lieu Communauté	9
3.4. Une équipe au service des usagers	9
3.5. Communication	10
4. Prévention des déchets	11
4.1. Un Programme Local de Prévention pour répondre aux enjeux environnementaux de demain	12
4.1.1. Compostage	14
4.1.1. Tarification Incitative	14
4.1.2. Réduction de la fréquence de collecte	14
En 2021, Grand Lieu Communauté a réduit la fréquence de collecte pour les ménages avec le passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte tous les 15 jours pour les emballages et ordures ménagères résiduels.	14
4.1.3. Passage en déchèterie	15
4.1.4. Opération de broyage en déchèterie	15
La collectivité organise chaque année des opérations de broyages de déchets verts en déchèterie permettant aux usagers de repartir avec du broyat issu des déchets verts qu'ils ont déposé.	15
En 2022, 4 ½ journées de broyage ont été réalisées et réparties sur les différents sites.	15
4.1.5. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....	15
4.1.6. Projet Alimentaire Territorial (PAT).....	16
5. Organisation du service gestion des déchets	17
5.1. Schéma de collecte	17
5.2. Pré-collecte des ordures ménagères et emballages	18
5.3. Collecte des ordures ménagères	19
5.4. Pré-collecte des papiers et du verre.....	19
5.5. Déchèteries du territoire	20
5.6. Tonnages et ratio annuels	22
5.7. Composition des ordures ménagères	25
Figure 8 : Composition des Ordures Ménagères Résiduels de Grand Lieu Communauté	25
5.8. Traitement des déchets	25
5.8.1. Mode de traitement des déchets à Grand Lieu	26
5.8.2. Unité de valorisation énergétique « Arc en Ciel »	28

5.8.3.	Centre de tri VENDEE TRI	28
5.8.4.	Destination des déchets collectés en déchèterie	30
5.9.	Zoom sur les faits marquants de 2022	31
6.	Indicateurs économiques et financiers	32
6.1.	Budget, coût du service et financement	32
6.1.1.	Les dépenses	32
6.1.2.	Le coût aidé du service.....	33
6.1.3.	Le financement	34
6.2.	Structure du coût.....	35
6.2.1.	La nature des dépenses	35
6.2.2.	La nature des recettes	37
6.3.	Coût des flux de déchets	39
6.3.1.	Ordures ménagères.....	40
6.3.2.	Les emballages.....	40
6.3.3.	Les déchets de déchèterie	40

Liste des illustrations

<i>Figure 1 : Territoire de Grand Lieu Communauté</i>	<i>6</i>
<i>Figure 2 : Evolution de la population entre 1990 et 2020 (base 100 en 1990_ source Insee)</i>	<i>7</i>
<i>Figure 3 : Evolution de la population entre 1990 et 2020 (base 100 en 1990_ source Insee)</i>	<i>7</i>
Figure 4 : Schéma de principe prévention et gestion des déchets (ADEME)	11
Figure 5 : Schéma de principe de l'économie circulaire (ADEME)	12
<i>Figure 6 : Localisation des déchèteries sur le territoire.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 7 : Evolution du ratio de production d'Ordures Ménagères et Assimilés en kg/an/habitant</i>	<i>22</i>
<i>Figure 8 : Evolution du ratio de production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en kg/an/habitant</i>	<i>23</i>
<i>Figure 9 : Pyramide de hiérarchisation des modes de traitement (échelle de Lansink)</i>	<i>26</i>

Liste des tableaux

Tableau 1 : Objectifs des plans de préventions	14
<i>Tableau 2 : Evolution des tonnages en Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) du territoire</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 3 : Evolution des ratios de Déchets Ménagers Assimilés en kg/an/habitant</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 4 : Répartition des coûts de gestion (collecte, transport et traitement) par flux de déchets ...</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 5 : Répartition des tonnages par flux de déchets.....</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 6 : Coût des flux de déchets rapporté à la tonne</i>	<i>39</i>

1. Les chiffres-clés de 2022



36 975 bacs
présents sur le territoire
(+ 2%)



190 colonnes
d'apport volontaire



201 kg/an/habitant
Ordures Ménagères et Assimilés
(bacs gris, jaunes, verre et papiers)
(-4.7 %)



673 kg/an/habitant
Ensemble des déchets y compris
les déchets des déchèteries

1.1. Répartition des déchets

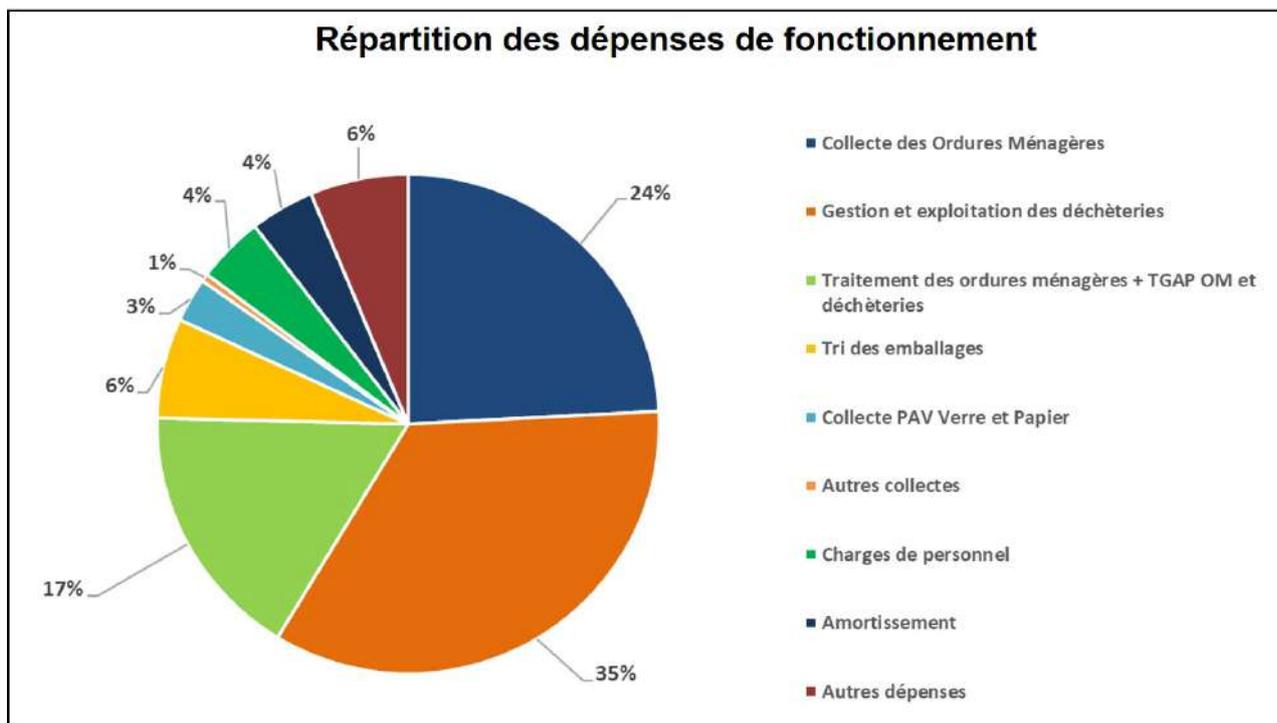
Type de déchets	Ordures ménagères	Recyclables	Papiers	Verre	Déchèteries
2021	4 630 t	1 282 t	661 t	2 066 t	21 002 t
2022	4 540 t	1 276 t	550 t	1 987 t	19 647 t
<i>Evolution</i>	- 1,94%	- 0,51%	- 16,79 %	- 3,82 %	- 6,45 %

L'année 2022 est marquée par une baisse des tonnages de tous les flux de déchets collectés. Le tonnage des ordures ménagères et papiers sont de nouveau en baisse. Il est à noter, en revanche, que les tonnages des recyclables (emballages), de déchèterie et de verres sont eux aussi en baisse et ce contrairement aux années précédentes.

1.2. Budget du service gestion des déchets

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 5.8 % en 2022. Cette hausse des dépenses de fonctionnement est principalement la conséquence de la hausse du coût des différents marchés suite aux révisions annuelles des prix. Il est noté également une augmentation de 22 % du coût de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

4, 575 millions d'euros de dépenses de fonctionnement



2. Les faits marquants de 2022

L'année 2022 a été marquée par la finalisation de l'étude d'optimisation du service de gestion des déchets. Au regard des conclusions présentées, les élus de Grand Lieu Communauté ont voté en septembre 2022, l'évolution des modalités d'accès aux déchèteries à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cela se traduira par :

- La modification des horaires d'accès avec la mise en place de créneaux dédiés pour les professionnels,
- La limitation à 12 passages annuels pour les particuliers,
- La mise en place d'une tarification par flux et par volume pour les professionnels,
- La mise en place d'une barrière de hauteur sur les horaires particuliers.

En décembre 2022, une campagne de caractérisation des Ordures Ménagères a été réalisée sur le site d'Alcéa, Unité de Valorisation Energétique de Nantes Métropole.

3. Grand Lieu, la prévention et la gestion des déchets

3.1. Présentation du territoire

Grand Lieu Communauté est une collectivité composée de 9 communes, comptant aujourd'hui 41 588 habitants.

Situé à proximité immédiate de la métropole nantaise et à quelques encablures du vignoble nantais, de la Vendée et du littoral, le territoire est marqué par un tissu économique dynamique (493 entreprises sur 16 parcs d'activités) et par la présence du lac de Grand Lieu, plus grand lac de plaine de France en hiver. Territoire péri-urbain reconnu pour son cadre de vie agréable, Grand Lieu connaît une forte croissance démographique ces 30 dernières années.

Créée en 1993, l'intercommunalité exerce de nombreuses compétences au service des communes, des habitants et des entreprises du territoire : développement économique, aménagement du territoire, mobilités, assainissement collectif et non collectif, déchets, tourisme, équipements aquatiques...



Figure 1 : Territoire de Grand Lieu Communauté

Elle regroupe les communes de :

- Saint Philbert de Grand Lieu – 9 409 habitants
- La Chevrolière – 6 041 habitants
- Le Bignon – 3 999 habitants
- Geneston – 3 736 habitants
- Saint Lumine de Coutais – 2 317 habitants
- La Limouzinière – 2 516 habitants
- Saint Colomban – 3 503 habitants
- Pont Saint Martin – 6 775 habitants
- Montbert – 3 292 habitants

Une forte croissance démographique

Grand Lieu Communauté a connu une forte croissance démographique depuis 1990 avec une augmentation de 66 % entre 1990 et 2020. Cette augmentation est plus forte qu'au niveau départemental (+34%) et régional (+23%).

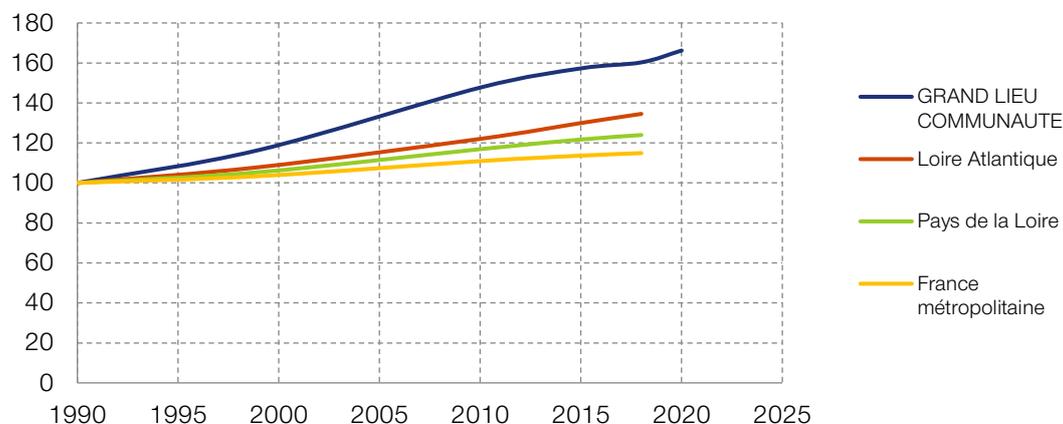


Figure 2 : Evolution de la population entre 1990 et 2020 (base 100 en 1990_ source Insee)

Même si la croissance démographique ralentit depuis le début des années 2010, elle reste tout de même soutenue sur l'ensemble du territoire avec une progression de 550 habitants par an, en moyenne. Il est projeté que la population de Grand Lieu Communauté atteigne plus de 44 000 habitants en 2026 et près de 50 000 habitants en 2040.

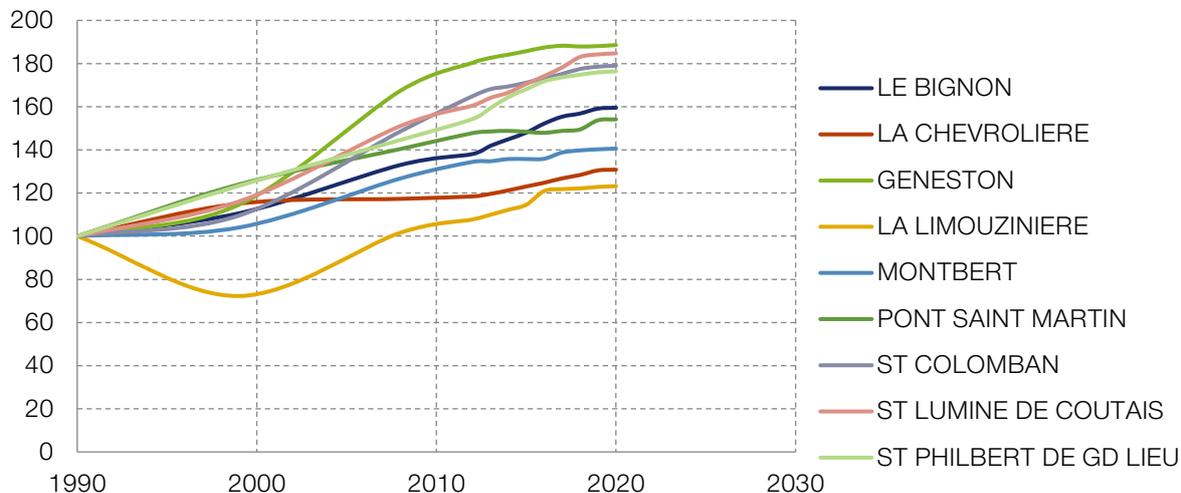


Figure 3 : Evolution de la population entre 1990 et 2020 (base 100 en 1990_ source Insee)

3.2. Compétence « collecte et traitement des déchets »

Grand Lieu Communauté exerce de plein droit en lieu et place des communs membres, des **compétences** dites « **obligatoires** » comme :

- La compétence n°5 : « **collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** » prévue à l'article L 5214-16-I-5° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés sont confiées à des prestataires privés au travers de marché public (Collecte en Porte à Porte, Collecte en points d'apports volontaire, marché d'exploitation de déchèterie).

Le traitement des déchets ménagers est également assuré par des prestataires privés. Dans le cadre du marché d'exploitation des déchèteries, le prestataire assure l'acheminement des déchets vers des exutoires de traitement agréés.

Les ordures ménagères sont orientées vers l'usine d'incinération Arc en Ciel 2034 à Couëron.

Les emballages collectés en porte en porte sont quant à eux dirigés vers VENDEE TRI, centre de tri située à Vendée (La Ferrière), propriété du Syndicat Mixte départemental TRIVALIS au travers d'une convention d'entente intercommunale signée avec 4 communautés de communes situées en Loire Atlantique (Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, Communauté de Communes Sud Estuaire, Pornic Agglomération et Grand Lieu Communauté).

3.3. Gouvernance de Grand Lieu Communauté

Le Conseil communautaire de Grand Lieu Communauté a adopté en 2020 un Pacte de Gouvernance 2020-2026. La Communauté de communes et les communes membres sont attachées, à travers ce pacte, à définir et mettre en œuvre une gouvernance au service d'une politique qui garantisse le rassemblement, la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel.

Le Conseil d'Exploitation Gestion des Déchets de Grand Lieu Communauté est l'instance chargée d'étudier les dossiers en lien avec cette thématique. Composé de 10 élus titulaires et 10 suppléants représentant les 9 communes du territoire, il se réunit environ 5 fois par an pour analyser, étudier et proposer des évolutions pour la gestion des déchets sur le territoire.

3.4. Une équipe au service des usagers

Le service de Gestion des Déchets, intégré à la Direction de l'Environnement de Grand Lieu Communauté est constitué en 2022, d'un responsable de service, d'une adjointe au responsable, de deux assistantes et d'un agent technique en charge de la pré-collecte.

Il assure les missions de service public aux usagers :

- Accueil téléphonique et physique :
 - Informations sur le service,
 - Gestion des demandes et des comptes usagers
 - Gestion des cartes d'accès en déchèteries,
 - Vente de composteurs,
- Renseignement par courriel
- Activité de terrain :
 - Distribution/remplacement de bacs
 - Réparation de bacs / couvercles ou autres pièces détachées
 - Information des usagers

Les missions suivantes sont également confiées au service :

- Gestion administrative et technique du service
- Suivi des prestations déléguées au travers de marchés publics
- Suivi financier et budgétaire
- Pilotage et suivi d'études ou de projets visant à optimiser le service.

3.5. Communication

Afin d'accompagner au mieux les usagers, la rubrique déchets du site internet de Grand Lieu Communauté est régulièrement mis à jour. Un guide, accessible en ligne décrit pour chaque flux les modalités et règles de collecte en vigueur sur le territoire.



Afin d'informer au mieux les habitants et professionnels sur les évolutions à venir, relatives aux conditions d'accès des déchèteries, 4 réunions publiques se sont tenues sur le territoire :

- Le 12/ 10/2022 à Hôtel de l'intercommunalité / La Chevrolière, à destination des professionnels.
- Le 13/10/2022 à la Salle des Marais - Saint Philbert de Grand lieu,
- Le 17/10/2022 à la Salle des Fêtes de Montbert,
- Le 19/10/2022 à l'Origami – Pont Saint Martin.

Une communication spécifique a également été réalisée au travers des magazines communautaires.

Dans ce cadre, près de 15 000 nouvelles cartes de déchèterie ont été distribuées.

4. Prévention des déchets

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits avant que les produits/objets ne deviennent déchets.

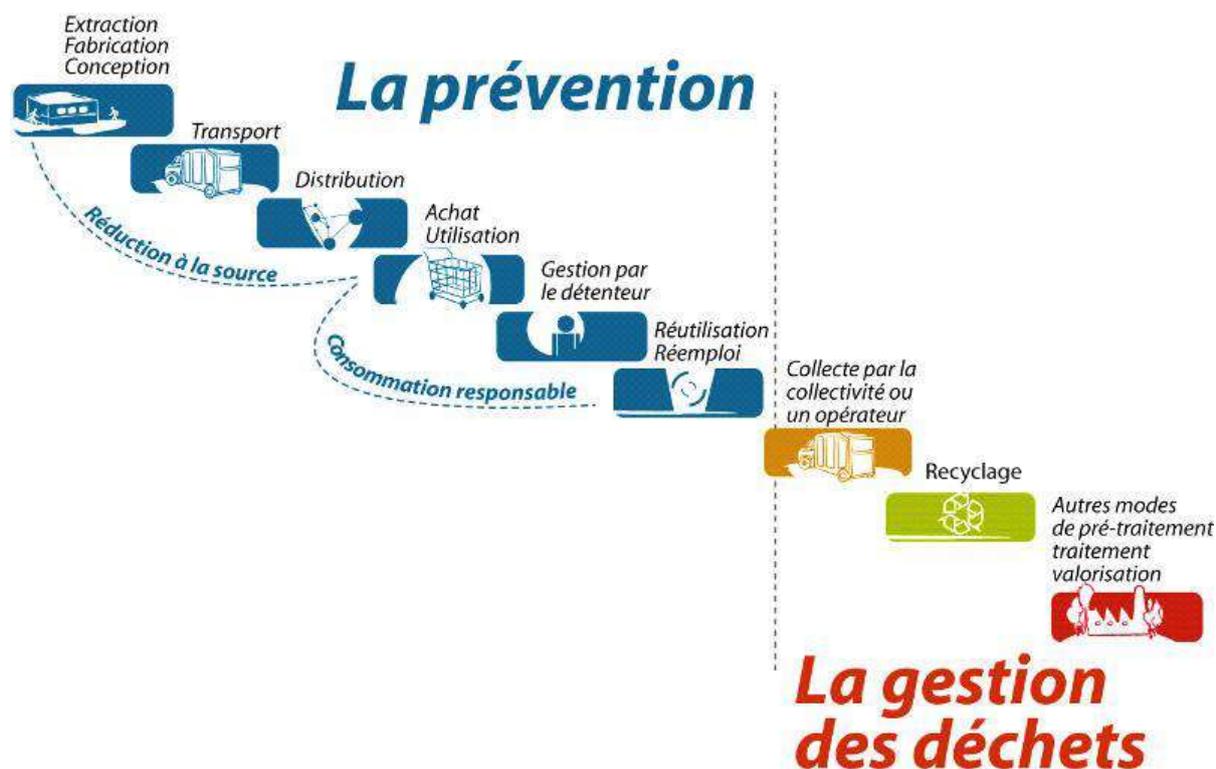


Figure 4 : Schéma de principe prévention et gestion des déchets (ADEME)

Depuis 2015 et la parution de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la politique française de prévention des déchets s'intègre dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, pour permettre la mutation de notre économie vers un mode plus économe en ressources.

L'économie circulaire peut être définie comme un modèle économique (*production et échanges*) qui, dans l'idéal, fonctionne en boucle et réutilise systématiquement les déchets générés.

La prévention des déchets, un des socles de l'économie circulaire



Figure 5 : Schéma de principe de l'économie circulaire (ADEME)

4.1. Un Programme Local de Prévention pour répondre aux enjeux environnementaux de demain

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Grand Lieu Communauté, a été validé le 18 mai 2021, après une phase de consultation publique menée auprès des habitants et actifs du territoire. Il fixe les orientations stratégiques de prévention et décline les actions à mettre en œuvre.

Ce programme s'articule autour de 4 thématiques qui sont :

- La réduction et la valorisation des déchets organiques,
- L'éco exemplarité
- La réduction des déchets des entreprises et du BTP,
- La promotion de la réparation et du réemploi.

Pour chaque thématique, les axes stratégiques suivants ont été définis :

GISEMENT	ACTEURS CIBLES	PARTENAIRES	POTENTIEL DE REDUCTION
1/ Réduire, trier et valoriser les déchets organiques			
Déchets verts	Ménages	CPIE	- 42 kg/hab. (DV)
Déchets alimentaires	Entreprises d'entretiens d'espaces verts	Associations de jardiniers	- 15 kg/hab. (OMR)

GISEMENT	ACTEURS CIBLES	PARTENAIRES	POTENTIEL DE REDUCTION
	Structures publiques et privées : Communes, établissements scolaires, EPHAD, etc.	Communes	
2/ Eco exemplarité, éco-manifestation, éco-gestes			
Ordures ménagères assimilées	Ménages CCGL Communes/ Associations	Communes Associations	- 2 kg/hab. (OMA)
3/ Réduire les déchets des entreprises et du BTP			
<i>Déchets d'activités économiques :</i> Gravats, bois, polystyrène...	Entreprises	FFB CCI, CMA Prestataire de collecte	- 45 kg/hab. (déchèterie)
4/ Promotion de la réparation et du réemploi			
Déchets destinés en déchèterie : Tout-venant, plastiques, bois, DEEE...	Ménages	Réparateurs Associations	- 8 kg/hab. (déchèterie)

Se référant aux objectifs régionaux inscrits dans le Plan régional de prévention des déchets à l'horizon 2025, Grand Lieu a défini comme prioritaire la réduction des gisements suivants : les déchets verts, les gravats, le tout-venant de déchèteries et ce afin d'atteindre les objectifs du Plan régional de prévention des déchets à l'horizon 2025 qui sont de 510 kg par habitant.

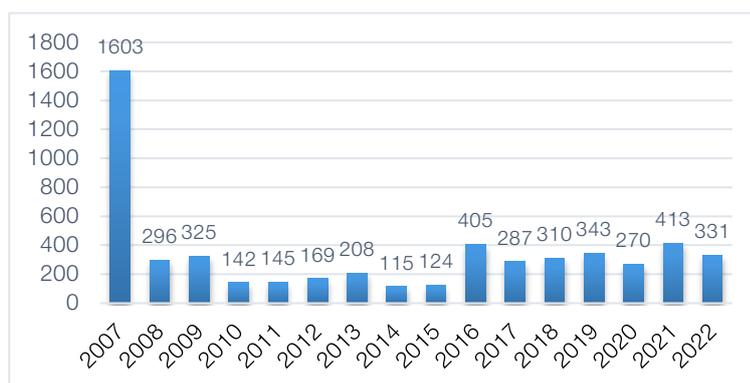
	Grand Lieu Communauté	Grand Lieu Communauté	Grand Lieu Communauté	Objectifs régionaux
	Ratios 2010	Ratios 2015	Ratios 2022	2025
OMA	265 kg/hab.	235 kg/hab.	201 kg/hab.	241 kg/hab.
Déchèteries	299 kg/hab.	319 kg/hab.	472 kg/hab.	269 kg/hab.
TOTAL DMA	564 kg/hab.	554 kg/hab.	673 kg/hab.	510 kg/hab.

Tableau 1 : Objectifs des plans de préventions

4.1.1. Compostage

Grand Lieu Communauté fait la promotion du compostage domestique en proposant l'achat aux habitants du territoire de composteurs en bois et plastique à tarif réduit (15€ ou 30€ en fonction du volume de 300 litres ou de 600 litres).

En 2022, 33% des ménages du territoire étaient équipés d'un composteur distribué par Grand Lieu Communauté.



4.1.1. Tarification Incitative

La redevance incitative (RI), mise en place depuis 2017, a contribué à baisser la production d'Ordures Ménagères (OM). En effet, elle incite les habitants à présenter moins souvent leurs conteneurs d'OM afin de diminuer leurs factures.

La RI favorise donc les gestes de tri et les changements d'habitude sur la production de déchets.

4.1.2. Réduction de la fréquence de collecte

En 2021, Grand Lieu Communauté a réduit la fréquence de collecte pour les ménages avec le passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte tous les 15 jours pour les emballages et ordures ménagères résiduels.

4.1.3. Passage en déchèterie

En **2017**, les déchèteries ont été réhabilitées et des barrières d'accès ont été installées pour limiter, contrôler et comptabiliser les entrées. Depuis cette date, seuls les habitants du territoire peuvent accéder aux déchèteries de Grand Lieu Communauté.

La facturation des professionnels est établie en fonction du nombre de passages.

4.1.4. Opération de broyage en déchèterie

La collectivité organise chaque année des opérations de broyages de déchets verts en déchèterie permettant aux usagers de repartir avec du broyat issu des déchets verts qu'ils ont déposé. En 2022, 4 ½ journées de broyage ont été réalisées et réparties sur les différents sites.

4.1.5. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est outil déployé à l'échelle intercommunale permettant d'apporter une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il s'agit concrètement de la mise en place d'actions visant à la promotion du développement durable à l'échelle du territoire, le tout décliné au travers de multiples thématiques : *mobilité, habitat, déchets activités agricoles et industrielles*.

Le Plan Climat Air Energie Territorial de Grand Lieu Communauté a été adopté en Conseil Communautaire le 4 mars 2020.

4.1.6. Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Un projet alimentaire territorial est en premier lieu la réunion des acteurs de la filière agro-alimentaire d'un même territoire, dans le but de coconstruire des projets communs qui auront pour vocations de :

- Recréer des synergies économiques,
- Permettre aux habitants de se nourrir avec des aliments produits, transformés, distribués à proximité et de manière durable.

Ces projets collectifs visent donc à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, pour développer l'agriculture durable sur des territoires et la qualité de l'alimentation au bénéfice de tous. Les projets interviennent « dans les domaines de l'économie alimentaire, de la culture et de la gastronomie, de la nutrition et de la santé, de l'accessibilité sociale, de l'environnement et enfin dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire » (DRAAF) et répondent à des problématiques identifiées lors du diagnostic réalisé sur le territoire en question.

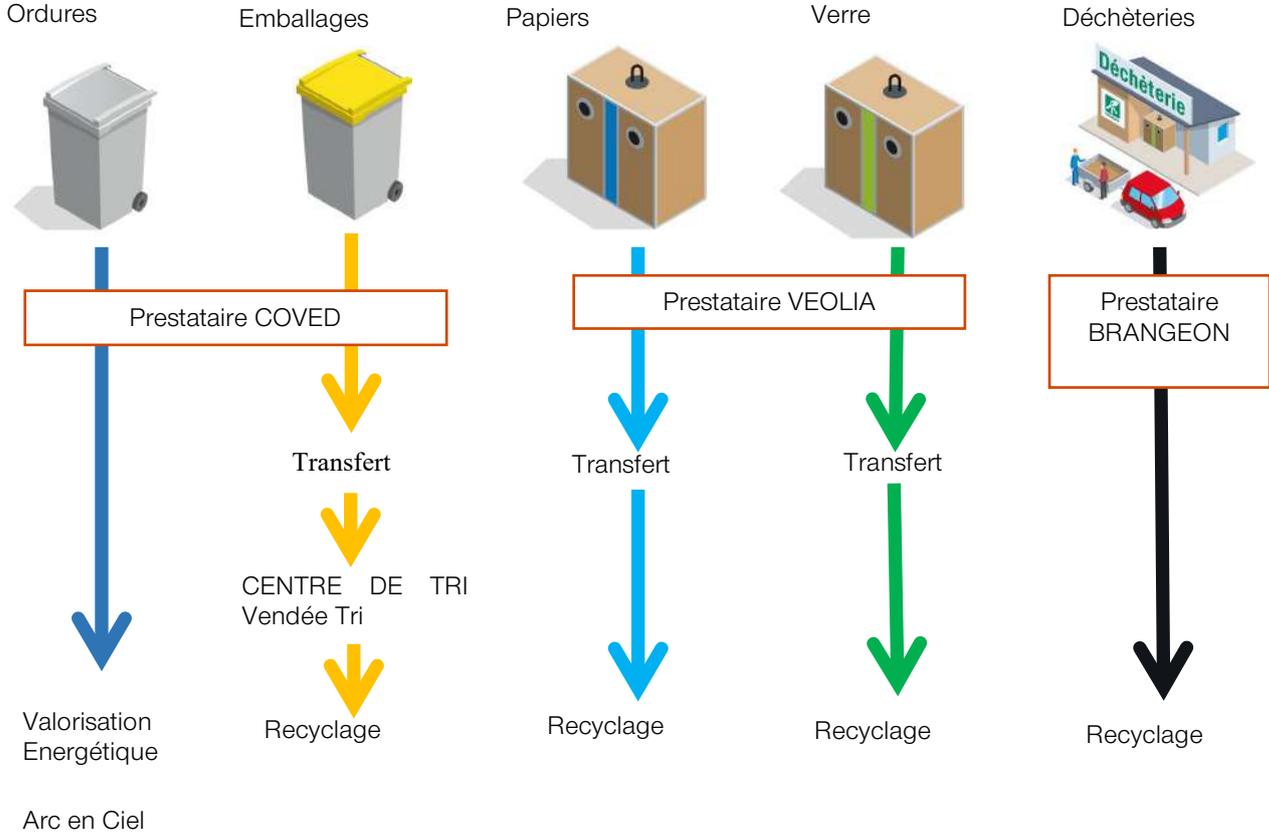
Le projet alimentaire est porté par le Pôle d'Equilibre Territorial du Pays de Retz (PETR) et se déploiera à l'échelle du Pays de Retz en fonction des compétences et missions de chaque acteur. Le PETR est en effet lauréat de l'appel à projet lancé par la région Pays de la Loire, la DRAAF et l'ADEME.

Une connexion existe entre les programmes de prévention, de Plan Climat Air Energie, et le Projet Alimentaire Territorial. En effet, au travers des plans d'actions de chaque projet et programme, des actions sont communes.



5. Organisation du service gestion des déchets

5.1. Schéma de collecte



5.2. Pré-collecte des ordures ménagères et emballages

Chaque foyer est doté de deux bacs roulants pucés (1 jaune, 1 gris), collectés en porte-à-porte. Les emballages sont mis en vrac dans le bac dédié.

Le volume des bacs est défini selon la composition du foyer. La règle de dotation validée en Conseil Communautaire est la suivante :

Foyer (nombre de personnes)	Volume des bacs
1 à 3	120 litres
4 à 5	180 litres
6 et +	240 litres
Professionnels (uniquement)	340 litres
Professionnels (uniquement)	660 litres

La taille des bacs est identique quel que soit le flux (*ordures ménagères et emballages*). Lors d'une évolution de la composition du foyer, les usagers peuvent sur demande changer de taille de bac. Cette demande est réalisée par écrit sur justificatif.

Afin de connaître son nombre de levées, chaque usager a la possibilité de se connecter en ligne sur son compte personnel.

	Nombre de bacs	
	gris	jaunes
Le Bignon	1 747	1 747
La Chevrolière	2 909	2 891
Geneston	1 622	1 591
La Limouzinière	1 045	1 036
Montbert	1 460	1 464
Pont Saint Martin	3 088	3 050
Saint Colomban	1 505	1 499
Saint Lumine de Coutais	1 032	1 022
Saint Philbert de Grand Lieu	4 156	4 111
TOTAL (bacs en place au 01/01/2023)	18 564	18 411
BACS PRÉSENTS AU TOTAL	36 975 bacs	

Le nombre de bacs prend en compte aussi les bacs des professionnels et établissements publics.

5.3. Collecte des ordures ménagères

En 2022, 5 tournées étaient réalisées par jour. Les collectes sont réalisées par des camions bi-compartimentés permettant de séparer les emballages et les ordures ménagères. Chaque équipage de collecte est composé d'un chauffeur et d'un ripeur.

En 2021, la dérogation à la collecte hebdomadaire a été accordée par les services de la préfecture. De ce fait, Grand Lieu Communauté collecte les ordures ménagères et les emballages recyclables tous les 15 jours. La collecte hebdomadaire est maintenue pour certaines activités qui en ont besoin (professionnels, établissements publics...).

Chaque commune fait l'objet d'un circuit de collecte spécifique. Seules les communes de La Chevrolière, St Philbert de Grand Lieu et de Pont Saint Martin sont sectorisées.

Circuit de collecte 2022 (nombre de secteurs)	
La Limouzinière – Montbert – Geneston – Le Bignon – ST Colombran Saint Lumine de Coutais	1 secteur
La Chevrolière – Pont Saint Martin – Saint Philbert de Grand Lieu	2 secteurs

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de levées de bacs	454 564	270 210	236 361	221 859	240 283	221 512	221 709
Taux de présentation	50%	32%	26,6%	25,3%	25,8%	45,48%	44,71%

La mise en place de la tarification incitative en 2017 a entraîné une forte baisse du nombre de levées des bacs et du taux de présentation.

L'augmentation importante du taux de présentation depuis 2021 est la conséquence de la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères avec la mise en place d'une collecte tous les 15 jours pour les usagers.

5.4. Pré-collecte des papiers et du verre

Le verre et les papiers sont collectés en apport volontaire. Les contenants du verre sont de couleur verte et ceux des papiers sont bleus.

Chaque commune est dotée de « points tri » qui pour certains points sont doublés ou triplés. Des bornes sont présentes aussi en déchèterie.

Certain points tri dispose également d'une borne de collecte pour les textiles, linges et chaussures mise en place et collectées par Le Relais ou la Croix Rouge.

Communes	Conteneurs		Ratio	
	Papiers	Verre	Papiers	Verre
	Nombre de bornes		Ratio (1 borne / X hab.)	
Le Bignon	9	10	444	400
La Chevrolière	16	17	378	355
Geneston	10	11	374	340
La Limouzinière	5	5	503	503
Montbert	10	9	329	366
Pont Saint Martin	11	12	616	565
Saint Colomban	5	6	701	584
Saint Lumine de Coutais	5	6	463	386
Saint Philbert de Grand Lieu	20	23	470	428
TOTAL (9 communes)	91	99		

5.5. Déchèteries du territoire

Grand Lieu Communauté est dotée de 4 déchèteries :

- **1995** : Création de 3 déchèteries (GENESTON, LA CHEVROLIERE, ST PHILBERT DE GRAND LIEU)
- **1999** : Création d'une déchèterie (ST LUMINE DE COUTAIS)
- **2017** : Mise aux normes des 4 déchèteries
- **2018** : Mise en place du contrôle d'accès (instauration d'une tarification aux passages pour les professionnels)
- **2018** : Mise en place de nouvelles filières « mobilier » sur les 4 sites puis en **2019**, filières Bois A et B, plâtre, plastiques rigides et souples



Figure 6 : Localisation des déchèteries sur le territoire

Une carte d'accès est obligatoire pour entrer sur les sites, pour les particuliers comme pour les professionnels.

Les déchets acceptés en déchèterie sont les suivants : batteries, bois, cartons, cartouches d'encre, gravats, déchets diffus spécifiques, déchets verts, tout venant, huile de vidange, lampes (ampoules et néons), métaux, piles et accumulateurs, radiographies, verre, papiers.



Des collectes spécifiques ont lieu sur une période donnée pour :

Déchets électriques (DEEE)



1er samedi / mois
(zone de Tournebride La
Chevrolière)

L'amiante



1 collecte / an
(dépôts payants 3€ / m
linéaire)

Les coquillages



1 benne / déchèterie
(pendant 1 mois / en fin d'année)

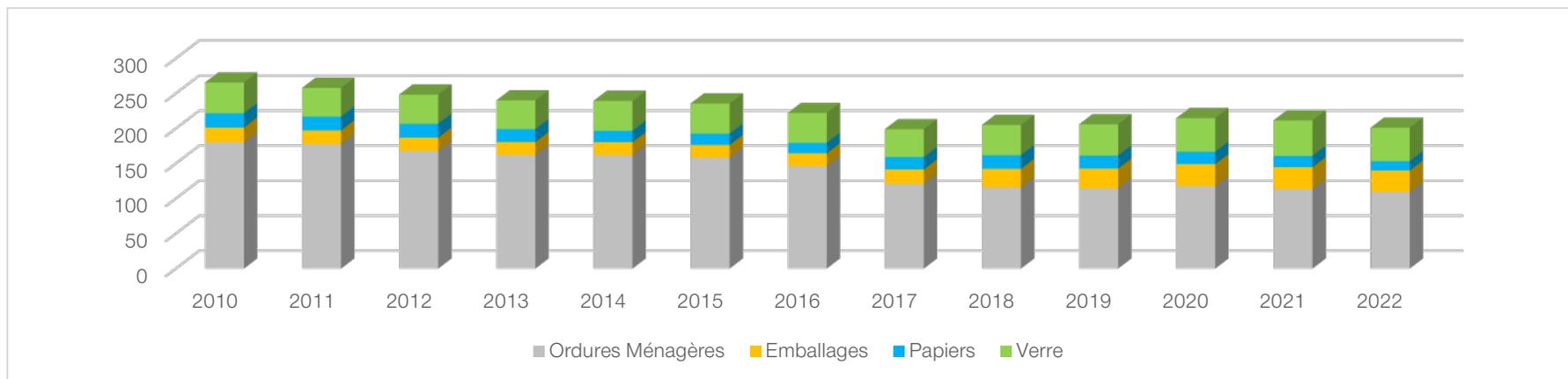
Jours	Horaires
Lundi	8h-12h
Mercredi	8h-12h / 14h-18h
Vendredi	8h-12h / 14h-18h
Samedi	8h-12h / 14h-18h

Les quatre sites sont ouverts aux mêmes horaires aux particuliers et aux professionnels sur le territoire.

5.6. Tonnages et ratio annuels

Année/tonnage	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagères	6 213	6 326	6 093	5 979	6 047	6 011	5 617	4 674	4 536	4 539	4 721	4 630	4 540
Emballages	745	713	697	685	695	684	707	808	1 041	1 123	1 270	1 282	1 276
Papiers	701	704	718	676	607	612	570	682	761	731	705	661	550
Verre	1 515	1 462	1 511	1 515	1 592	1 633	1 644	1 544	1 692	1 769	1 930	2 066	1 987
TOTAL	9 174	9 205	9 019	8 855	8 941	8 940	8 538	7 708	8 030	8 162	8 626	8 640	8 353

Tableau 2 : Evolution des tonnages en Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) du territoire



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagères	180	177	168	162	162	158	146	121	116	114	117	113	109
Emballages	22	20	19	19	19	18	18	21	27	28	32	31	31
Papiers	20	20	20	18	16	16	15	18	19	18	18	16	13
Verre	44	41	42	41	43	43	43	40	43	45	48	51	48

Figure 7 : Evolution du ratio de production d'Ordures Ménagères et Assimilés en kg/an/habitant

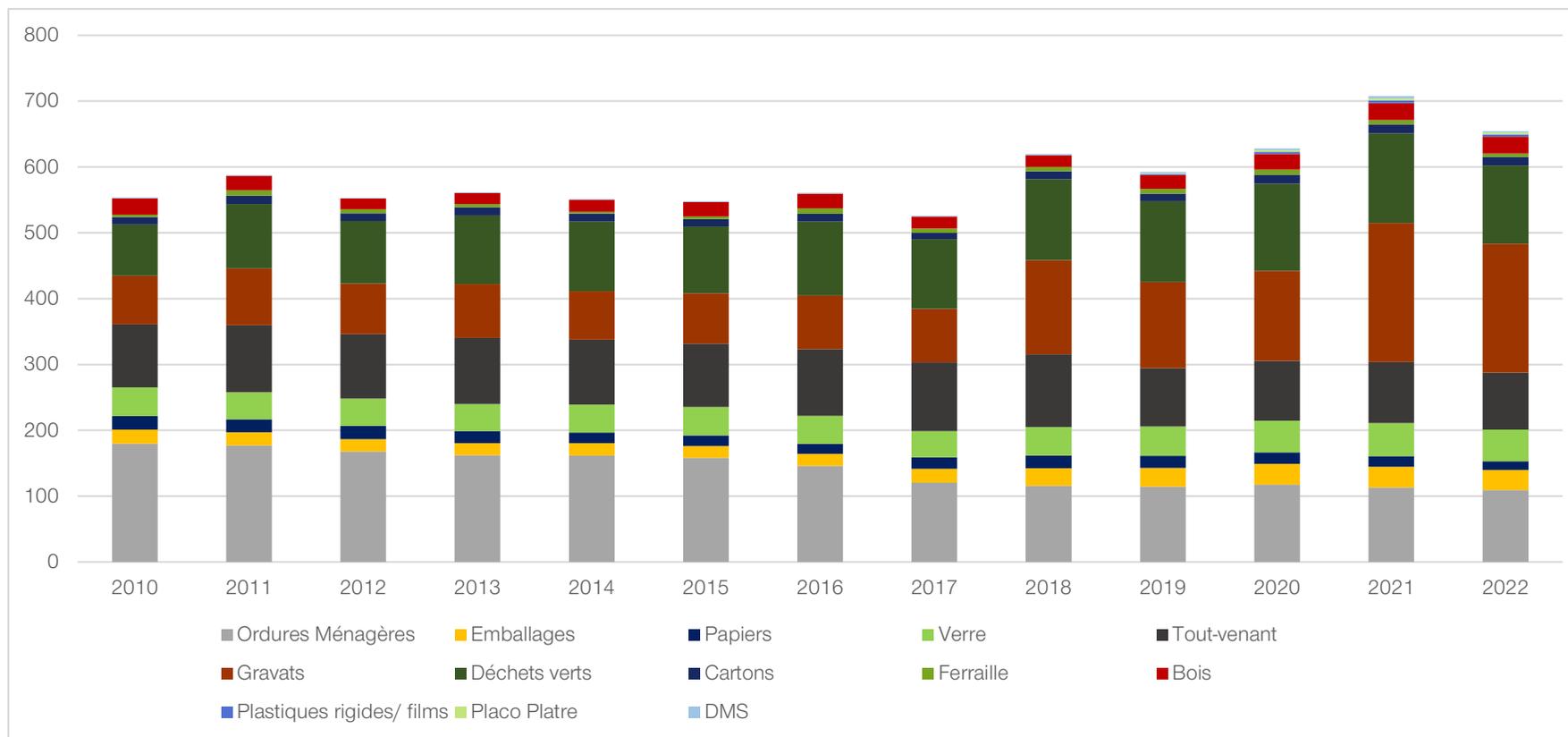


Figure 8 : Evolution du ratio de production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en kg/an/habitant

Année/ Ratio	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL OMA	265	258	248	240	239	235	222	199	205	206	215	211	201
Tout venant	96	102	98	101	99	96	102	104	111	89	91	93	87
Gravats	74	86	77	82	73	77	81	82	143	131	137	211	196
Déchets verts	78	98	95	104	105	101	112	106	123	122	132	136	119
Cartons	11	13	12	13	12	11	12	9	12	11	13	14	13
Ferraille	4	9	6	5	3	4	8	7	7	7	8	6	5
Bois	25	22	16	17	18	22	22	18	18	21	24	26	25
Plastiques rigides/films										2	3	4	3
Placoplatre										1	2	3	3
DMS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3	3	2
Meubles (DEA)									3	16	18	17	19
TOTAL DMA	564	597	562	569	558	555	567	529	622	608	646	724	673

Tableau 3 : Evolution des ratios de Déchets Ménagers Assimilés en kg/an/habitant

Les 4 déchèteries du territoire ont été réhabilitées en 2017 avec la création de plateforme béton pour le dépôt des gravats et des déchets verts. Il est noté qu'avec la mise en place de ces équipements facilitant la dépose pour les usagers a contribué, les tonnages de déchets verts et gravats ont fortement augmenté. Le tonnage de ces deux flux est cependant en légère baisse en 2022.



Case des déchets verts



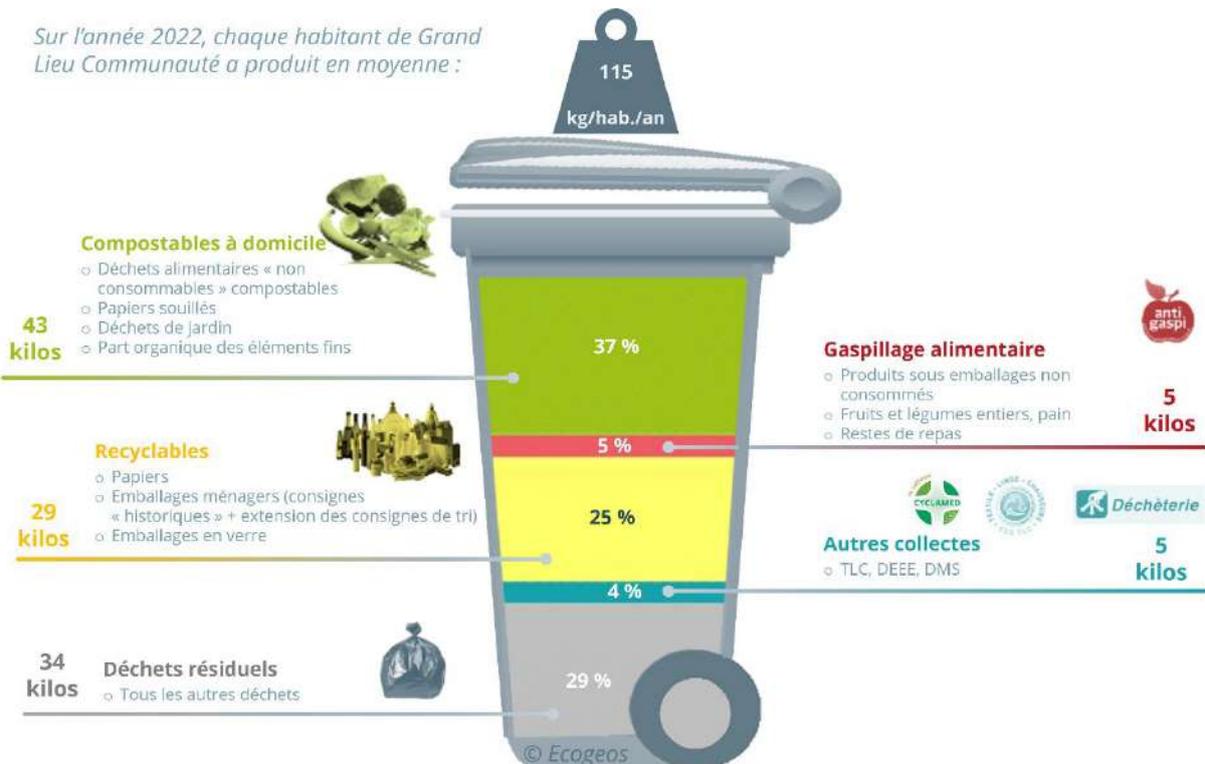
Case des gravats

5.7. Composition des ordures ménagères

Une campagne de caractérisation a été réalisée en novembre et en décembre 2022 sur les ordures ménagères résiduelles (OMR) de Grand Lieu Communauté. La composition moyenne des OMR sur le territoire en 2022 est présentée ci-dessous.

Au regard de cette campagne et de la composition moyenne des ordures ménagères, plus de 2/3 des déchets pourraient être détournés du bac gris vers d'autres filières (compostage, bac jaune, DEEE...).

Figure 8 : Composition des Ordures Ménagères Résiduelles de Grand Lieu Communauté



5.8. Traitement des déchets

La réglementation environnementale établit une hiérarchisation des modes de traitement des déchets. Elle place le réemploi et la réutilisation en tête des modes de traitement, traduisant ainsi la volonté de préservation des matières premières et d'optimisation de la durée de vie des produits.

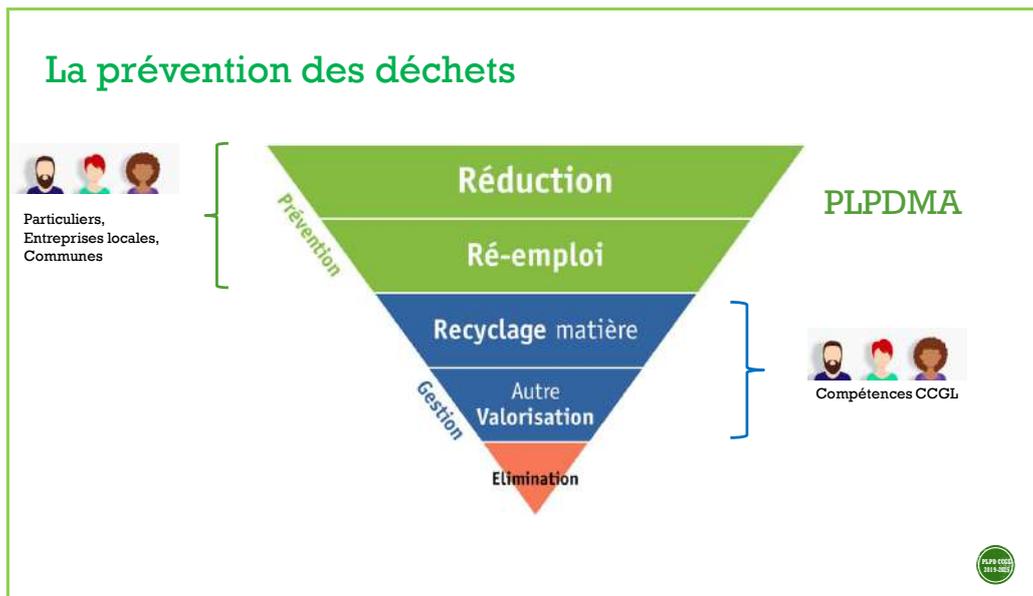


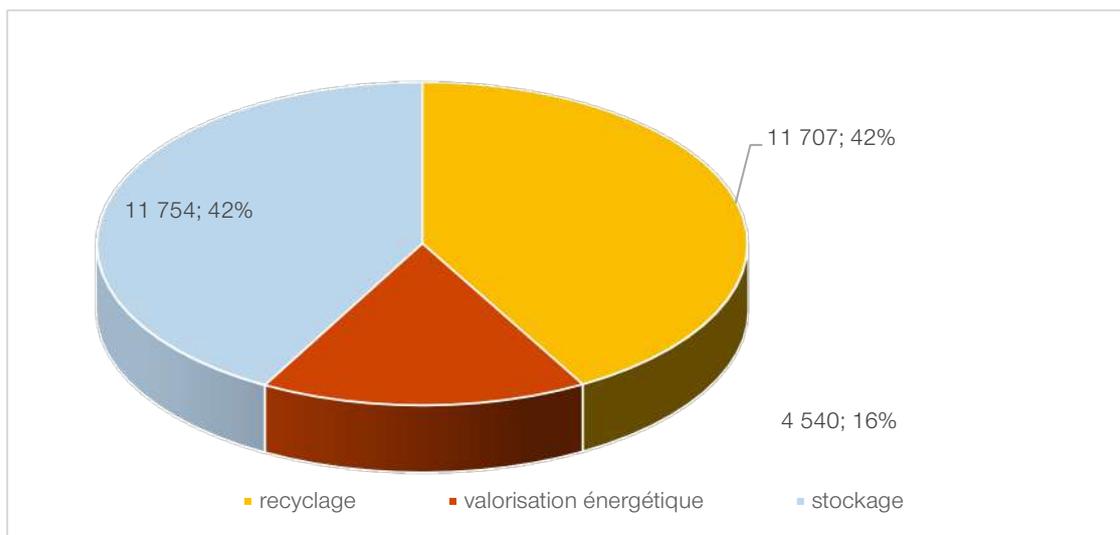
Figure 9 : Pyramide de hiérarchisation des modes de traitement (échelle de Lansink)

Cette hiérarchie consiste à privilégier, dans l'ordre (Article 4 de la directive, article L.541-1 du Code de l'environnement) :

- La réparation en vue de la réutilisation ;
- Le recyclage et la valorisation des déchets organiques par retour au sol (compostage) ;
- Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
- L'élimination.

5.8.1. Mode de traitement des déchets à Grand Lieu

Sur le territoire de Grand Lieu Communauté, 58% des tonnages de déchets collectés sont valorisés (énergie ou recyclage).



- Les déchets recyclés sont les tonnages issus du tri sélectif : les emballages recyclables des bacs jaunes, les papiers et le verre des points d'apports volontaires, ainsi que les déchets valorisables de déchèterie (bois, déchets verts, plastiques...).
- Les ordures ménagères sont valorisées énergétiquement.
- Le tout-venant et les gravats collectés en déchèteries sont envoyés en installation de stockage.

5.8.2. Unité de valorisation énergétique « Arc en Ciel »

La collecte des ordures ménagères sur le territoire de Grand Lieu est réalisée par un prestataire privé qui va vider quotidiennement sur l'unité de valorisation énergétique d'Arc en Ciel 2034 à Couéron.

Cet exutoire, exploité par Véolia Recyclage et Valorisation des Déchets dans le cadre d'une délégation de service public produit de l'électricité (30 000 MWh) et de la vapeur (75 000MWh) grâce à la combustion des déchets ménagers. Le site valorise également les mâchefers (sous-produits de l'incinération) en sous couches routières produit de l'électricité et de la vapeur

5.8.3. Centre de tri VENDEE TRI



La totalité des emballages collectés sur le territoire de Grand Lieu Communauté est dirigé vers le centre de tri vendéen des emballages, baptisé VENDEE TRI qui reçoit et traite les emballages ménagers triés des collectivités de Vendée et des Communautés de Communes de Grand Lieu Communauté, Sud Estuaire, Sud Retz Atlantique et Pornic Agglomération.

Afin d'optimiser le transport vers ce site, les emballages sont compactés en caisson sur la déchèterie de Geneston avant d'être transporté sur Vendée tri, située à La Ferrière.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, tous les emballages alimentaires se trient. Il s'agit des emballages suivants : bouteilles, flacons, pots, barquettes, films, sachets en plastique, boîtes de conserve, canettes, bombes aérosols, barquettes et capsules de café, briques alimentaires, boîtes et petits emballages en carton.

Séparés par matière, les emballages y sont ensuite conditionnés pour rejoindre les filières de recyclage.

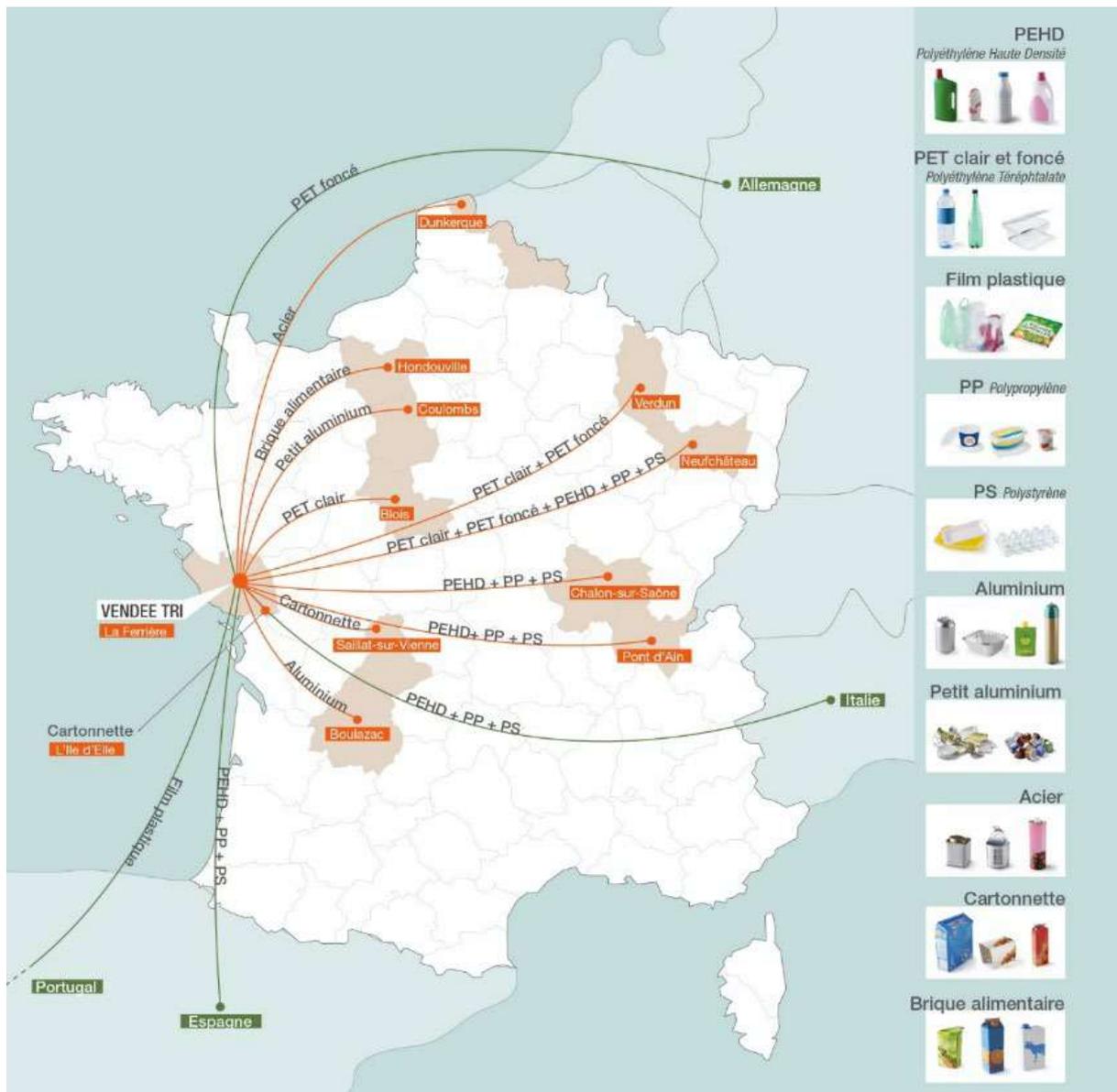


Figure 1 : Filières de recyclage par matière (source : VENDEE TRI)

Caractérisation des déchets recyclables

Chaque mois, un échantillon des emballages entrants est sélectionné et trié au centre de tri. Ce prélèvement est caractérisé pour identifier la part de chaque matière et de définir le tonnage expédié par collectivité.

La part des refus de tri a augmenté de 13 % en 2022 par rapport à l'année précédente (380 tonnes contre 335 tonnes pour l'année 2021). Si on rapporte à l'habitant, il est constaté une légère augmentation du ratio entre les deux années 9,15 kg pour 2022 contre 8,20 kg pour 2021.

5.8.4. Destination des déchets collectés en déchèterie

Les déchets sont collectés par un prestataire privé, l'entreprise BRANGEON. Une partie de ces déchets est traitée et valorisée par les filiales du groupe BRANGEON Environnement. Les exutoires de traitement des flux gérés directement par Brangeon sont indiqués dans la Figure 12 ci-après.

L'entreprise ECOSYS de Machecoul, société spécialisée dans la valorisation des déchets, recycle les déchets verts et le bois en provenance des déchèteries. Le **bois** est broyé en copeaux qui pour partie sont compressés pour être transformés en brique ou bûchettes qui servent à la combustion pour les poêles ou cheminées.

Tous **les déchets verts** collectés sont valorisés : tontes, feuillage, branchages. Broyés, ceux-ci sont transformés en compost de différentes qualités. Ce compost sert aux agriculteurs et collectivités.

Les gravats sont acheminés à Bouguenais pour remblayer la carrière des Pontreaux. L'entreprise LAFARGE y concasse les gravats. Le site peut accueillir jusqu'à 800 000 tonnes par an de matériaux inertes : *terre, gravats, croûtes de bitume...* Lafarge les recycle et traite ainsi 100 000 tonnes par an.



Figure 12 : Destination des déchets de déchèteries (extrait du rapport annuel BRANGEON)

5.9. Zoom sur les faits marquants de 2022

L'année 2022 a été marquée par la finalisation de l'étude d'optimisation du service de gestion des déchets. Les conclusions de cette étude ont notamment mis en exergue la nécessité de faire évoluer les modalités d'accès en déchèterie.

A la suite, le Conseil Communautaire a validé en septembre 2022, de faire évoluer les modalités d'accès en déchèterie, à compter du 1^{er} Janvier 2023, avec :

- La modification des horaires d'accès avec la mise en place de créneau dédié aux professionnels et la mise en place d'une barre de hauteur de 2 m,
- La limitation du nombre de passages à 12 passages pour les usagers, avec possibilité de passages supplémentaires jusqu'à 18 passages facturés 7 € l'unité,
- La facturation des professionnels au volume et au flux,

Grand Lieu Communauté a également poursuivi, en 2022 de nombreuses actions avec :

- La mise à disposition de composteurs individuels à l'attention des habitants du territoire,
- La réalisation d'opérations de broyage de déchets verts en déchèterie,
- La collecte des coquillages en déchèterie,
- La collecte des déchets d'amiante de particuliers.

6. Indicateurs économiques et financiers

6.1. Budget, coût du service et financement

6.1.1. Les dépenses

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent à l'ensemble des charges qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets.

Les postes de dépenses sont les suivants :

- Charges fonctionnelles : de structure, de communication, diverses (prestation d'édition des factures, licences informatiques des logiciels...)
- Actions de prévention et de sensibilisation : animations scolaires sur les déchets
- Pré-collecte : pièces détachées pour les bacs, les composteurs
- Collecte : des déchets des bacs gris et jaune, des déchets en déchèterie, du verre et des papiers.
- Traitement /Tri : Tri des emballages, Traitement avec valorisation matière, énergétique ou enfouissement incluant la taxe générale des activités polluantes.

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 4 575 141 € TTC.

Investissement

Il s'agit des dépenses d'investissement, des emprunts et dettes, des immobilisations, des matériels de transport, des matériels de pré-collecte (bacs, colonnes d'apport volontaire, composteurs).

CHAPITRE	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	44 358,01 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	90 774,12 €
	<i>Dont :</i>	
	<i>Acquisitions foncières</i>	<i>0,00 €</i>
	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<i>0,00 €</i>
	<i>Matériels de transport</i>	<i>0,00 €</i>
	<i>Colonnes, bacs</i>	<i>90 774,12 €</i>
23	Immobilisations en cours	0,00 €
20	Dépenses imprévues	0,00 €
	SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	135 132,13 €
<i>040</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>36 300,00 €</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00 €</i>
	SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	36 300,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES ET D'ORDRE	171 432,13 €
<i>001</i>	<i>Déficit d'investissement reporté</i>	
	TOTAL	171 432,13 €

Les dépenses d'investissement 2021 sont de l'ordre de 171 432.13 €TTC.

6.1.2. Le coût aidé du service

Le coût aidé du service public de prévention et gestion des déchets est le coût qui reste à la charge de la collectivité.

Il représente l'ensemble des charges de fonctionnement qui affectent le service, déduction faite des produits, c'est-à-dire les recettes (ventes de matières, d'énergie, soutiens des sociétés éco-organismes agréées, aides diverses).

Le coût aidé du service en 2022 est de 3 526 139 €TTC.

6.1.3. Le financement

Le financement du service public comprend l'ensemble des contributions des usagers particuliers et professionnels ainsi que les impôts affectés au service public de prévention et de gestion des déchets.

Depuis 2017, Grand Lieu Communauté a mis en place la redevance incitative sur le territoire, afin de financer le service public de prévention et gestion des déchets.

Intitulés	En €
Coût aidé du service public	3 526 139 €
Niveau de financement, dont :	3 886 501.37 €
Redevance incitative 2022 (hors impayés éventuels)	3 872 693 €
Diverses (vente de composteurs, participation usagers collecte amiante)	13 807 €
Ecart entre coût aidé et financement	+ 360 362 €
Ecart entre coût aidé et financement en %	+10%

6.2. Structure du coût

6.2.1. La nature des dépenses

Les postes de dépenses sont les charges fonctionnelles, de prévention, de pré-collecte, de collecte, de transfert/transport des déchets, et de traitement des déchets incluant la Taxe Générale Des Activités Polluantes (TGAP).

CHAPITRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2022	REALISE 2022 Répartition en %
011	Charges à caractère générale	4 136 815,81 €	
	<i>Dont :</i>		
	<i>Collecte des ordures ménagères</i>	<i>1 106 965,69 €</i>	<i>24,2%</i>
	<i>Gestion exploitation des déchetteries</i>	<i>1 578 541,14 €</i>	<i>34,5%</i>
	<i>TGAP - Gestion et exploitation des déchetteries</i>	<i>156 285,80 €</i>	<i>3,4%</i>
	<i>Traitement des déchets</i>	<i>550 965,29 €</i>	<i>12,0%</i>
	<i>TGAP - Traitement des déchets</i>	<i>56 191,21 €</i>	<i>1,2%</i>
	<i>Tri des emballages (TRIVALIS)</i>	<i>296 414,17 €</i>	<i>6,5%</i>
	<i>Collecte des points recyclage - Papier</i>	<i>31 587,55 €</i>	<i>0,7%</i>
	<i>Collecte des points recyclage - Verre</i>	<i>99 280,43 €</i>	<i>2,2%</i>
	<i>Autres collectes (pneus, coquillages)</i>	<i>23 102,47 €</i>	<i>0,5%</i>
	<i>Autres dépenses</i>	<i>237 482,06 €</i>	<i>5,2%</i>
012	Charges de personnel	197 916,64 €	4,3%
65	Autres charges de la gestion courante	13 712,93 €	0,3%
66	Charges financières	9 067,98 €	0,2%
67	Charges exceptionnelles	12 231,45 €	0,3%
68	Dotations aux provisions	16 660,00 €	0,4%
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,0%
	<u>SOUS-TOTAL DEPENSES RELLES</u>	4 386 404,81 €	
<i>023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00 €</i>	
<i>042</i>	<i>Opérations d'ordre (amortissements)</i>	<i>188 736,90 €</i>	<i>4,1%</i>
	<u>SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE</u>	188 736,90 €	
	<u>TOTAL DEPENSES REELLES ET D'ORDRE</u>	4 575 141,71 €	100,0%

Remarques :

- Le 1^{er} poste de dépenses concerne la gestion et l'exploitation des déchèteries : 34.5%,
- La collecte des ordures ménagères et des emballages représente environ 24.2 % des dépenses,
- Le traitement des ordures ménagères s'élève à 16% des dépenses de fonctionnement,
- Le tri des emballages recyclables représente 6,5% des dépenses de fonctionnement,
- La taxe générale sur les activités polluantes (collecte + déchèteries) représente 4.6 % des dépenses.

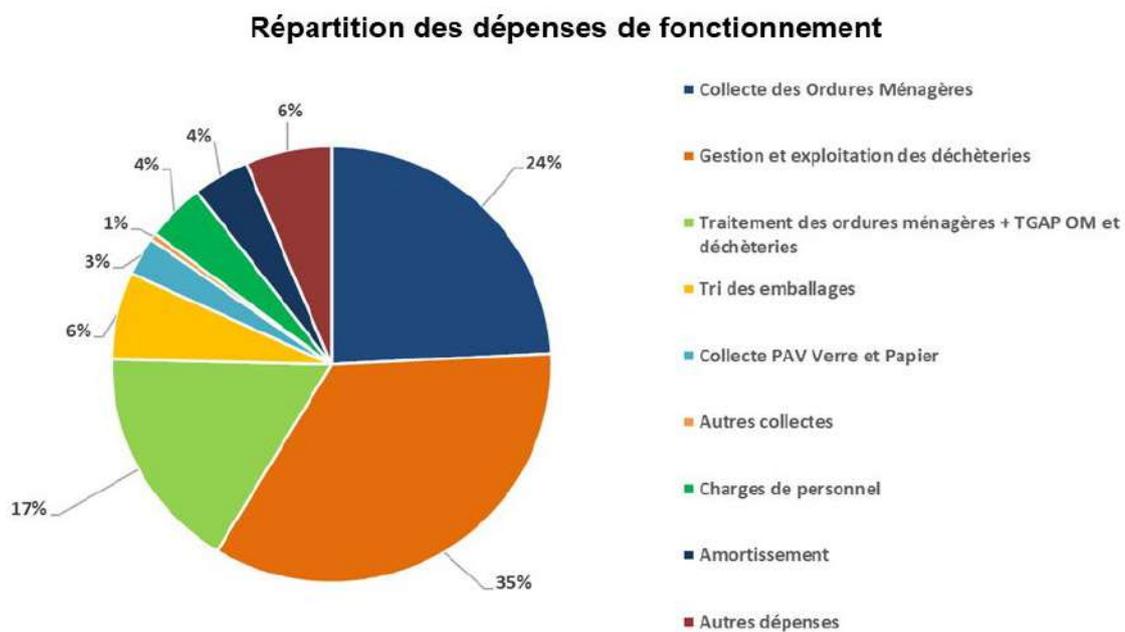


Figure 15 : Répartition des dépenses de fonctionnement

6.2.2. La nature des recettes

Les recettes sont les produits qui affectent le service public de prévention et gestion des déchets. Ce sont les recettes des ventes de matières (cartons, papiers, verre, emballages) et les soutiens des éco-organismes agréés (CITEO, Eco-mobilier, Ecosystem...).

La redevance incitative est bien une recette ; cependant elle n'est pas considérée ici comme un poste de produit. Elle permet le financement du service.

CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2022	REALISE 2022 Répartition en %
70	Produits des services	4 328 199,67 €	
	<i>Dont :</i>		
	<i>Redevance incitative</i>	3 872 693,68 €	
	<i>Produits collecte amiante, système de fermeture bac, carte d'accès déchetteries</i>	7 512,69 €	0,7%
	<i>Vente de composteurs</i>	6 295,00 €	0,6%
	<i>Produits de la vente des matériaux recyclés</i>	422 377,87 €	40,3%
	<i>Remboursement frais affranchissement (DRFIP)</i>	19 320,43 €	1,8%
74	Dotations, subventions, participations	574 020,97 €	/
	<i>Dont :</i>		
	<i>Subvention CITEO - Emballages</i>	439 000,00 €	41,8%
	<i>Subvention CITEO (ex ECO FOLIO) - Soutien du papier</i>	73 451,79 €	7,0%
	<i>Subvention ECO SYSTEMES - Collecte D3E</i>	7 458,10 €	0,7%
	<i>Subvention EcoDDS</i>	0,00 €	0,0%
	<i>Subvention Fonds Recyclage Petits Aluminiums</i>	1 288,95 €	0,1%
	<i>Subvention Eco TLC</i>	0,00 €	0,0%
	<i>Subvention Eco Mobilier</i>	24 825,63 €	2,4%
	<i>Subventions - Etudes</i>	27 996,50 €	2,7%
	<i>Subvention exceptionnelle Budget principal</i>	0,00 €	0,0%
75	Autres produits de gestion courante	5 698,16 €	0,5%
77	Produits exceptionnels	1 723,98 €	0,2%
78	Reprise amort dépréciation et provisions	9 079,06 €	0,9%
013	Atténuations de charges	2 973,76 €	0,3%
	SOUS TOTAL RECETTES (vente matières, soutiens éco-organismes, autres recettes)	1 049 001,92 €	100%

Quelques chiffres-clés :

- Le produit de la vente des matériaux recyclés représente 40.3 % des recettes,
- CITEO (éco-organisme en charge de la filière des emballages recyclables, et des papiers) est l'éco-organisme qui apporte le soutien financier le plus important avec une part de 49 % du total des recettes hors redevance incitative.

Répartition des recettes de fonctionnement

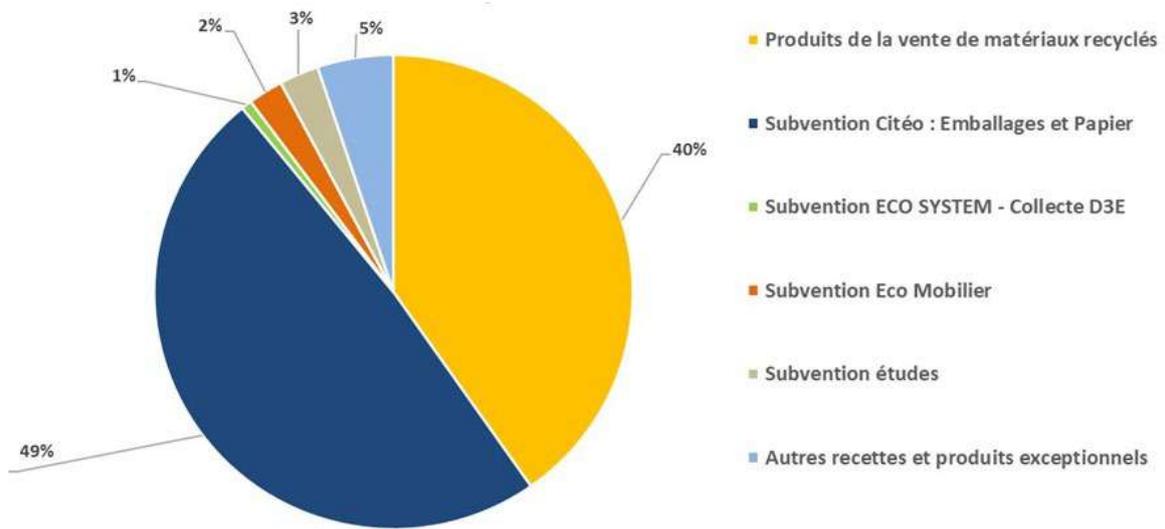


Figure 15 : Répartition des recettes de fonctionnement (hors redevance incitative)

NB : autres recettes et produits exceptionnels : produits des collecte amiante, renouvellement de cartes déchèterie, vente de composteurs, remboursement des frais d'affranchissement de la facture déchet...

6.3. Coût des flux de déchets

Tableau 4 : Répartition des coûts de gestion (collecte, transport et traitement) par flux de déchets

	Ordures ménagères <i>(Collecte, Traitement et TGAP)</i>	Emballages <i>(Collecte et tri)</i>	Verre <i>(Collecte)</i>	Papier <i>(Collecte)</i>	Déchets de Déchèterie <i>(Collecte, traitement et TGAP)</i>	TOTAL
Coût par flux	1 432 650 €	577 887 €	99 280 €	31 588 €	1 734 827 €	3 876 231 €
Répartition des coûts en %	37 %	15 %	3 %	1 %	45 %	100 %

- La collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets de déchèterie représentent près des $\frac{3}{4}$ des dépenses de fonctionnement du budget du service public de gestion des déchets (82 %)
 - La gestion des déchets de déchèterie (collecte et traitement) est le poste le plus important du budget fonctionnement.

Tableau 5 : Répartition des tonnages par flux de déchets

	Ordures ménagères <i>(Collecte, Traitement et TGAP)</i>	Emballages <i>(Collecte et tri)</i>	Verre <i>(Collecte)</i>	Papier <i>(Collecte)</i>	Déchets de Déchèterie <i>(Collecte, traitement et TGAP)</i>	TOTAL
Tonnages	4 540	1 276	1 987	550	19 647	28 000
Répartition des tonnages en %	16%	5%	7%	2%	70%	100%

- 28 000 tonnes de déchets ont été collectés sur l'année 2022
 - 70 % du tonnage global est collecté en déchèterie.

Tableau 6 : Coût des flux de déchets rapporté à la tonne

	Ordures ménagères <i>(Collecte, Traitement et TGAP)</i>	Emballages <i>(Collecte et tri)</i>	Verre <i>(Collecte)</i>	Papier <i>(Collecte)</i>	Déchets de Déchèterie <i>(Collecte, traitement et TGAP)</i>	TOTAL
Coût par flux	1 432 650 €	577 887 €	99 280 €	31 588 €	1 734 827 €	3 876 231 €
Tonnages	4 540	1 276	1 987	550	19 647	28 000
Coût € /Tonne	316 €	453 €	50 €	57 €	88 €	

- Le coût rapporté à la tonne le plus élevé est le coût de collecte et tri des recyclables (453 €/t).
- Les ordures ménagères présentent un coût de collecte et de traitement élevé également (316 €/t).
- Avec le tonnage le plus important, le coût rapporté à la tonne des déchets issus des déchèteries est 3 à 4 fois moins important que les recyclables et les ordures ménagères

6.3.1. Ordures ménagères

	Collecte et traitement des Ordures Ménagères	En %
Coût global	1 432 650 €	100%
<i>dont collecte</i>	825 493 €	58%
<i>dont traitement et TGAP</i>	607 157 €	42%

6.3.2. Les emballages

	Collecte et tri des recyclables	En %
Coût global	577 887 €	100%
<i>Collecte</i>	281 472 €	49%
<i>Tri</i>	296 414 €	51%

6.3.3. Les déchets de déchèterie

	Déchèterie	En %
Coût global de gestion	1 734 827 €	100%
<i>Accueil et gardiennage</i>	341 428 €	20%
<i>Collecte et traitement</i>	1 393 399 €	80%
<i>Dont collecte et traitement du Tout venant</i>	546 841 €	32%
<i>Dont collecte et traitement des gravats</i>	187 523 €	11%
<i>Dont collecte et traitement des déchets verts</i>	237 494 €	14%

La collecte et le traitement des déchets représentent 80 % des dépenses liées aux déchèteries. A noter que la collecte et le traitement du tout-venant représente plus de 30 % du montant global de la prestation.